

août
2012



Le lien
avec
les syndiqués

Vos sites

www.udcgt10.fr
www.cgt.fr
www.librairie-nvo.com
www.indecosa.cgt.fr
www.ancavtt.asso.fr

Vos contacts

► UD Aube :

7, rue Desguerros
Tél. : 03 25 73 38 47
Fax : 03 25 73 84 27
E-mail :
udcgt10aube@orange.fr

Secrétariat :

Les lundis, mardis
et jeudis :
de 9 h 30 à 17 h
Le mercredi :
de 9 h 30 à 12 h
Le vendredi :
de 9 h 30 à 16 h

► UL Troyes :

Tél. : 03 25 73 49 40
Permanence :
mercredi : 10 h à 12 h
et 14 h à 16 h
Permanence conseil
du salarié :
jeudi : 14 h/17 h

► UL Romilly :

Rue de la Boule-d'Or
Tél. : 03 25 24 49 43
Fax : 03 25 24 88 10
Port. : 06 64 52 96 83
E-mail :
ul.cgt.romilly@wanadoo.fr

► UL Brienne :

25 Rue Maréchal Valée
Tél. 06 63 19 90 97

► UL Bar/Seine :

Rue du Palais de justice

► UL Bar/Aube :

9 Rue du collège

► USR :

Tél. : 03 25 73 66 23
Secrétariat lundi :
de 14 h à 16 h 30
E-mail :
usrcgt.aube@orange.fr

N° Spécial Assemblée générale

Edito.

Cher(e)s camarades,

Au moment où j'écris cet éditto, nous sommes à quelques semaines de la tenue de notre 54° congrès de l'Union Départementale de l'Aube.

Tout d'abord, je dois vous dire le sentiment de fierté individuelle et collective qui se dégage de la direction de l'UD d'avoir pu œuvrer à vos cotés.

Ces 3 années et demi ont été passionnantes, parfois difficiles et compliquées, mais toujours enrichissantes. Nous espérons avoir été à la hauteur de vos attentes. Malgré les manques ou les insuffisances, je peux témoigner de l'engagement admirable de nombre de camarades, un terme qui porte toute sa signification en l'occurrence.

Le congrès est le moment incontournable de toutes nos structures. Il doit nous permettre de nous « poser » pour regarder et analyser le bilan du dernier mandat et fixer la feuille de route du prochain, jusqu'au 55° congrès.

Au-delà du congrès, je préfère encore que l'on se dise que **c'est sur l'avenir de la CGT de l'Aube que l'on va échanger**. Cette manière d'approcher les choses sera peut-être de nature à faire venir le plus possible de jeunes syndiqués à ce moment privilégié, tout en les décomplexant sur leur participation à ces débats.

Inutiles donc de dire à quel point les membres de la commission exécutive de l'UD attendent ce moment, après avoir relevé le défi en 2009. En effet,

- Avons-nous redonné à notre UD sa place, la place qu'elle mérite dans le paysage syndical aubois ?
- Avons-nous été utiles pour nos structures ; comment faire mieux ?
- Comment travailler toujours plus collectivement ?
- Comment repartir avec un esprit de conquête syndicale dans un paysage politique différent nationalement, quasiment aux mains d'une seule force politique ?
- Qu'allons-nous défendre et revendiquer ces années à venir en matière de protection sociale, de pouvoir d'achat, de nouveaux droits syndicaux, etc.

Les sujets ne manquent pas pour envisager ce que nous ferons de NOTRE CGT pour les 3 ans à venir.

Je vous donne donc rendez-vous les 4 et 5 octobre à l'ADPS de l'Aube pour se redonner tous ensemble un élan toujours plus fort.

David Morin



pour plus d'informations

Consultez...





UD...UL...
petit rappel des statuts de la CGT
(49^e congrès)

Les unions départementales

(Article 12)

Les unions départementales sont constituées des syndicats et des sections syndicales d'un même département.

Le syndicat rayonnant sur le territoire de plusieurs unions départementales participe à la vie syndicale et acquitte cotisation aux unions départementales concernées pour le nombre de syndiqués relevant de chacune d'elles, le cas échéant par l'intermédiaire de ses sections syndicales.

L'union départementale impulse et coordonne l'activité syndicale et revendicative et le développement de la CGT, tant sur les questions générales que sur celles propres au département.

Les unions locales

(Article 14)

Les unions locales sont constituées par les syndicats et sections syndicales relevant d'une même zone géographique (localité, partie de localité, secteurs ou ensemble de secteurs, bassin d'emploi, etc.).

Le syndicat rayonnant sur le territoire de plusieurs unions locales participe à la vie syndicale et acquitte cotisation aux unions locales concernées pour le nombre de syndiqués relevant de chacune d'elles, le cas échéant par l'intermédiaire de ses sections syndicales.

L'union locale impulse et coordonne l'activité de la CGT dans son secteur.

Elle est le lieu privilégié où les syndicats et sections syndicales des petites, moyennes et grandes entreprises des secteurs privé, public et nationalisé, peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs actions, donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble.

Elle développe les solidarités entre tous les salariés, de toutes générations, ayant ou non un emploi, un logement, des droits sociaux. Elle donne au déploiement de la CGT toute l'ampleur nécessaire sur son territoire.

Elle contribue à la création et au développement d'organisations syndicales nouvelles parmi les salariés actifs, retraités et privés d'emploi.

Elle permet l'accueil et l'organisation temporaire des syndiqués isolés.

En liaison avec les syndicats concernés, fédérations et unions départementales veillent en permanence à la construction et aux moyens de fonctionnement, humains et matériels des unions locales.

Le pôle communication souhaite recevoir plus d'informations des différentes actions, négociations, résultats d'actions, pour faire de l'Aube Syndicale un véritable journal d'informations locales vers les syndiqués.

Adressez vos comptes-rendus à l'UD.

Fin 2012, les salariés des toutes petites entreprises voteront !

Un vote qui permettra de mesurer l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés.

Un vote sur sigle des organisations syndicales.

Salariés des entreprises de moins de onze salariés nous voterons, pour déterminer la représentativité entre les organisations syndicales, cette représentativité déterminera le poids de chaque organisation syndicale, leur permettant d'être représentative pour signer ou ne pas signer des accords, des conventions collectives applicables ensuite dans les entreprises, pour notre travail, nos conditions de travail et de rémunération.

Hier des syndicats pouvaient ne rien représenter et signer des accords pas très favorables aux intérêts des salariés.

Demain, si nous nous en donnons les moyens, nous pourrions mieux peser par ce vote en choisissant l'organisation syndicale que nous estimerons la mieux à même de nous représenter.

Notre vote exprimera notre volonté, comme dans l'artisanat, de voir se mettre en place dans tous les secteurs (professions libérales, économie sociale...) des commissions paritaires territoriales de même nature.

Nous voterons CGT pour demander une égalité de droit pour les salariés des TPE, identiques aux droits des grandes entreprises. Avec plus de formation professionnelle, un déroulement de carrière, des actions sociales (prévoyance, chèque déjeuner, arbre de Noël, carte avantage culturelle, etc.), analyse économique du secteur, aide au reclassement, égalité homme femme...



Mail : contact@artisanatcgtca.fr

Site : <http://artisanatcgtca.fr>

**Premières élections syndicales
du 28 novembre au 12 décembre 2012
pour les salariés des petites entreprises.
Par le vote CGT, gagnons les mêmes droits pour tous**



Ordre du jour de l'assemblée générale :

8 H 00 Accueil des participants.

8 H 30 Introduction de la journée :
Actualité locale
Actualité nationale
Congrès

Débats situation des boites.

10 H 00 Elections TPE.

14 H 00 Intervention NVO.

15 H 00 Point sur la préparation du 54^e congrès.

15 H 30 Maison des syndicats.

16 H 00 Fin des débats.

UD AUBE
www.udcgt10.fr

la
cgt10

Un site internet
pour notre département !

www.udcgt10.fr
restez connecté avec la CGT

- Actualité
- Publications
- Structures
- Adhésions
- Contacts

Un outil pour répondre à vos besoins !



www.nvo.fr

Agenda

4/5 octobre :
Congrès de l'UD de l'Aube

13 novembre:
Congrès de l'UL de Troyes

28 novembre/12 décembre 2012
Élections des TPE

2013
18/22 mars: Congrès confédéral

LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Credit Photo: Gaillard Unimexage / Bresse

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des évaluations intervenant sur les contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET
DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisation variable. Intégrée dans le Code des assurances. Siège social :
2 et 4, rue Rod de Fond - 79007 Niort cedex 9.



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE